

Lettres inédites de Madame Poivre et de Céré

**Publiées dans la Revue historique et littéraire de L'île Maurice
de Juillet à septembre 1893**

Les lettres sont extraites d'un manuscrit composé de six in-folio, ayant pour titre *Lettres du Jardin de l'Isle de France*. Ce sont les archives de Jean-Nicolas Céré. Il a conservé toute sa correspondance (départ et arrivée) concernant le jardin du Roi de Monplaisir dont il avait la direction depuis 1775. Le manuscrit appartient aux archives de la Société Royale des Arts et des Sciences de l'île Maurice.

===

Note : Les lettres sont classées comme elles se sont présentées sur le bureau de Céré. Les lettres de Mme Poivre sont donc classées à leur date d'arrivée, et celles de Céré à leur date de rédaction.

Les notes de bas de page ont été ajoutées par nos soins. La transcription que nous reproduisons n'en comporte aucune.

===

Céré à Madame Poivre – 19 août 1786

Madame et chère voisine, il n'est donc que trop vrai que j'ai perdu le meilleur ami que j'eus dans le monde, et vous le meilleur mari, et vos chers enfants un père par excellence ! Il est donc vrai que mes inquiétudes n'étaient que trop fondées et que cet homme vénérable et précieux n'existe plus ! Que je me suis trouvé heureux de n'avoir pas été le témoin d'une perte si chère, et combien je vous ai plaint ! J'ai compati à vos peines comme je suis bien sûr que vous aurez jugé de mon chagrin. En apprenant ce douloureux événement, je me suis figuré vous voir, voir vos chères filles, et ce moment a déchiré mon cœur. Il n'y avait pas 4 heures que le vaisseau *la Ruche* qui a apporté M. Sonnerat était mouillé qu'une lettre de lui vint m'annoncer ce que je craignais tant, et le lendemain je reçois une lettre de notre ami le Chevalier de Mesmes du 10 janvier de Lyon me confirmant que le 6 du même mois cet ami n'était plus, et cette époque est le 16 mai dernier. Depuis votre douleur vous aura empêchée de me donner de vos chères nouvelles, mais moi je ne puis différer davantage malheureusement à la renouveler. Soyez bien sûre que je ne le fais que pour mêler mes larmes et mes regrets avec vous et avec les êtres qui vous tiennent de si près. Que j'ai d'impatience de recevoir votre première lettre ! Ecrivez-moi, ma chère voisine, armez-vous de courage et faites-moi part de tout ce qui regarde la fin de cet ami respectable, et au nom de Dieu parlez m'en le plus longuement que vous pourrez.

Sa fin est venue trop tôt sans doute de mille manières, mais que j'ai de regrets qu'il n'ait pas vécu assez pour recevoir lui-même mes paquets expédiés en mai ! Il aurait eu un moment de satisfaction en apprenant la cause de la non fructification du poivrier et l'espérance que nous avons maintenant de posséder par la suite ici cette 4^e épicerie fine. Tout mon travail, toutes mes recherches, mes découvertes n'avaient rapport qu'à cet homme célèbre, n'étaient que pour lui prouver mon attachement et de plus en plus combien le service qu'il avait rendu à l'Etat était grand. Actuellement mon zèle n'ayant plus le même but, n'étant plus soutenu, je sens qu'il tend à se refroidir malgré moi. Il m'en blâmerait sans doute s'il pouvait m'entendre, mais tout ce qu'il pourrait me dire ne le réchaufferait pas. Le temps pourra peut-être me faire changer de façon de penser et continuer ce qu'il a commencé, mais je vous le répète, ma chère voisine, je ne me sens plus la même force pour supporter tous les événements qui peuvent arriver à ses précieux arbres ou plutôt toutes les traverses qu'ils peuvent m'occasionner. La tête a pensé m'en tourner de ne le savoir plus existant et je crois qu'elle me tourne encore. J'aime mieux discontinuer ma lettre.

Mme Sonnerat a fait les beaux jours du Port par ses talents sur la harpe. Je n'ai vu ni elle ni son mari. Celui-ci m'a seulement écrit trois fois. Il n'a pu venir me voir, ni moi je n'avais alors ni le temps ni le cœur de sortir de ma retraite. Ils sont partis pour l'Inde où Sonnerat sera par la date de son brevet

le second de l'administration. Cossigny et lui se sont rencontrés un instant à l'intendance et ils se sont parlé et point dit grand-chose. Sonnerat a voulu faire croire qu'il n'avait eu connaissance qu'ici de la lettre de Cossigny contre son ouvrage, mais on ne l'a pas cru ; il devait d'ici même répondre à Cossigny, et il n'en a rien fait. Et je crois bien que cette querelle littéraire va en rester là.

*

Céré à Madame Poivre – 6 juillet 1787 (extrait)

Le Jardin du Roy a essuyé des pertes considérables par un ouragan beaucoup plus furieux que ceux de 1772 que vous avez vus ici, ce qui occasionna un grand retardement dans la multiplication de nos arbres chéris. Je comptais sur 150 mille baies de girofle pour les mois de février et de mars dernier, et à peine les arbres en ont-ils donné 2000. Je rends compte au ministre de cet événement fort au long, et dans le plus grand détail. Les muscadiers sont encore plus arriérés que les girofliers. Peut-être que si on m'avait fourni à temps de quoi planter ces fameux abris, dont nous étions convenus, M. Poivre et moi, et que le ministre avait autorisés d'après nos lettres communes, qu'il vit dans le temps, le jardin eût-il beaucoup moins souffert, car cet ouragan a été presque aussi fort, aussi désastreux que celui si mémorable du 27 janvier 1760, et dont notre isle se ressent encore. Celui-ci a fait perdre et périr beaucoup de vaisseaux dans notre rade, mais par plusieurs raisons, n'a pas occasionné de famine. Je vous avoue que j'ai été rebuté [?], et quelque temps avant de reprendre courage, et de me remettre à l'ouvrage comme ci-devant. Le temps seul pourra réparer toutes nos pertes végétales, mais je commence à gagner de l'âge, accomplissant, tout à l'heure ma 49^e année.

Le ministre, il y a un an, écrivit ici à moi-même. 4 [?] par duplicata pour qu'il fût envoyé au Comte de la Luzerne à St Domingue tout ce qu'il demandait par la lettre très honnête qu'il m'écrivait, celui-ci inséra dans la note de demande le giroflier, le muscadier, ce que le ministre pouvait ignorer. Après m'être consulté avec nos Chefs, j'ai pris le parti de lui renvoyer ses propres lettres en lui observant la manière dont elles étaient venues, et en le faisant juge, si après les défenses anciennes, nous pouvions, nous devons envoyer ces arbres, sans un ordre plus formel, plus positif de sa part. Je ne manquai pas de lui faire observer la conséquence du trop de multiplication de ces épiceries, et j'ignore comment il aura pris ma conduite cet égard. Je n'ai éprouvé que toutes sortes de désagréments pour avoir voulu obliger l'ingrate Cayenne, et désormais, leur fera des envois qui voudra ; je ne m'en mêlerai d'aucune façon quand le ministre même me l'écrirait de nouveau ; qu'ils envoient un de leurs Docteurs présider à tout cela s'ils le veulent, les prétendues fautes de maladresse ne tomberont plus sur moi. Je me tiens toujours prêt, au plus petit désagrément qu'on me procurera, désormais, à abandonner la partie, vu que je n'ai ambitionné autre chose que la facilité de travailler tranquillement à compléter l'ouvrage commencé par un homme auquel je portais une vénération religieuse. Au reste le gouvernement ne pourrait s'en prendre ni à lui ni à moi s'il ne s'achevait pas, et nous n'aurions rien à nous reprocher.

M. Motais a reçu le 1^{er} un exemplaire de la notice de la vie de M. Poivre, et sur le champ il me l'a envoyé en cadeau ; M. Melon m'en a aussi envoyé deux de Paris. Le 1^{er} je l'ai prêté au Rédacteur de notre journal, et il l'a encore ; j'ai fait passer tout de suite les deux autres à l'Isle de Bourbon et à Pondichéry, après les avoir fait lire à une infinité de personnes. J'en ferai de même de ceux que vous m'annoncez. Je vous remercie, ma chère voisine, je remercie votre ami de Paris qui m'est inconnu, du bien que vous y dites de moi, mais tout cela ne nous dédommage pas de la perte que nous avons faite. Sa célébrité, il en jouissait, elle ne pouvait que le suivre dans la postérité, au lieu que nous, tandis qu'il repose en paix, nous soupirons continuellement après lui, nous le cherchons sans cesse, nous ne pouvons là-bas comme ici faire un pas, lever les yeux, sans que sa mémoire aussitôt se présente à nous, et c'est en vérité, une espèce de douleur toujours renaissante, que de ne pouvoir pas se dissimuler un moment, en aucune façon, par aucun moyen, que l'objet de vos pensées ne subsiste plus. S'il peut lire dans nos cœurs, il les verra pénétrés de sensibilité, de regrets, d'attachement pour tout son personnel, et gémir de ne pouvoir nous rejoindre à lui. Je suis enchanté que le Maréchal de Castries ait songé à vous faire continuer, à vous et à vos demoiselles, 6000 l de pension par Sa Majesté. Je m'y attendais, et cela ne m'a pas surpris, d'autant qu'il avait été statué que la pension entière serait réversible sur vos têtes. M. Le Galles m'écrit du 1^{er} décembre 1786 une longue lettre ; il m'annonce plusieurs exemplaires de la notice, et il remet à me les envoyer par un autre vaisseau ; par la précédente, il m'apprenait que vous lui aviez adressé ma lettre pour M. Chevreau, mais que l'ayant trouvé mort, il

l'avait déchiré, et je lui en sais gré. Je ne sais pas si le vaisseau en partance me laissera le temps de répondre au bon ami.

Le Rima est un arbre plus curieux qu'important dans un pays où viennent les blés, les riz, les maïs, l'orge, l'avoine, le manioc, les légumes secs et où les ouragans et coups de vent ne lui permettraient jamais guère d'être utile et profitable. Je ne sais ce qui a pu retarder ma Croix demandée depuis si longtemps ; j'ai 31 ans de service, comme major d'infanterie, elle m'est due depuis 3 ans. C'est là où un mot de ces protecteurs indifférents aurait pu en accélérer l'envoi, tandis que de mes cadets l'ont eu ; au reste, elle viendra peut-être par les nouveaux chefs, peut-être est-elle déjà ici dans les gros paquets de la Compagnie [?] qui attendent M. d'Entrecasteaux et qui ne sont point ouverts. Au reste j'ai bonne patience quand les choses ne regardent que moi.

Je viens de recevoir les lettres de M. Bertin, du Comte d'Angivillers, trois du Maréchal de Castries par lesquelles il m'engage à continuer mes soins au Jardin du Roy, et de faire passer à St Domingue au Comte de La Luzerne tout ce que je pourrai. J'ai déjà répondu à celui-ci ; les occasions d'ici sont très rares aux Iles de l'Amérique.

En 1783, ayant envoyé à l'Empereur 4 caisses d'arbres, il vient de m'envoyer un cadeau, et je vous assure que je ne m'y attendais pas. Le Rédacteur du journal de nos îles s'étant procuré une copie de la lettre de son ministre, et de concert avec nos Chefs et toute notre Isle, a fait insérer cette lettre dans le Journal, et m'a fait envoyer 100 exemplaires détachés. Si j'avais été consulté, il n'aurait pas fait la faute qui est dans le préambule. M. Boos a carte blanche pour la dépense, aussi je lui fais fréter un vaisseau, il emportera plus de 200 b/ques d'arbres plantés et jamais il n'aura paru une collection semblable en Europe, tant des arbres du jardin, que des indigènes et de Bourbon, en animaux, &c. Je viens d'écrire en Chine, à Manille, à la Cochinchine, à Madagascar, &c., pour augmenter parla suite tout ce que je croirai pouvoir être agréable à ce souverain, même après le départ du dit M. Boos. Je réponds à son ministre, et lui rends compte de tout ce que j'ai fait pour répondre à la confiance qu'on me montre.

Madame et chère voisine, vos lettres me sont parvenues comme suit :

Celle du 3 avril 1786 le 19 mai 1787.
Celle du 29 août 1786...	... le 27 avril 1787.
Celle du 4 janvier 1787...	... le 19 mai 1787.

=====

[La lettre ci-dessus est suivie de la note suivante que Céré a sans doute jointe à sa lettre]

Extrait de la 3e feuille du No. 3.

Le Poivrier m'a donné fort à faire depuis le mois de février 1786. M. Poivre avait dit que cette plante ne rapportait pas ici, parce qu'il ne pleuvait pas assez, qu'il n'y faisait point assez chaud, etc., et je m'en étais tenu là.

Une lettre du ministre ayant mortifié mon amour-propre au sujet des Poivriers envoyés à Cayenne, je me suis mis à faire des recherches sur le sexe de cette liane, qui m'ont amené à des découvertes [?] et un travail qui a déjà plus de 120 pages papier à la Laitière, et à l'envoi d'un Elève noir que j'ai instruit dans le système sexuel, à la Côte Malabar, afin de débrouiller toute cette affaire, et de nous en rapporter le Poivrier fructifiant. Il est parti en octobre 1786, et il ne reviendra ici qu'en décembre prochain. J'envoie à mesure mon travail, à l'Académie des Sciences afin qu'elle juge lequel de Linnéus ou de moi s'est trompé, et il pourra se faire que ce ne soit ni l'un ni l'autre. Il aura vu des plants hermaphrodites. C'est un fier procès que j'ai engagé là et je ne sais encore comment je m'en tirerai, mais je n'en serai pas moins exact à décrire tout ce que je verrai, dussé-je être obligé de me rétracter, ce que je ne crois pas pour ces diverses plantes qu'on a mis jusqu'ici dans la même classe.

*

Madame Poivre à Céré – 3 avril 1786 (reçue le 19 mai 1787)

Monsieur et cher voisin, -- Je ne vous entretiendrai point de la perte immense et inappréciable que mes enfants et moi avons faite. Vous êtes plus à même de le sentir que personne, vous qui aviez

accordé à mon vertueux mari tant d'estime et d'amitié. Aucuns soins n'ont pu sauver des jours pour lesquels j'eusse bien volontiers donné les miens, et j'ai perdu un des hommes qui a le plus honoré l'humanité par son génie, son caractère et ses vertus. Je vais, monsieur et cher voisin, vous parler à cœur ouvert sur un projet qui me tient au cœur, vous priant, si la chose est difficile ou impossible, de n'en parler à personne. Croyez-vous qu'il n'y eut plus du tout de terrains à concéder à l'Isle de France, et s'il y en avait, pourrais-je en obtenir un ou deux pour chacune de mes petites. Si tout est concédé, ne pourrais-je pas en acheter pour elles à très bon marché sans esclaves et en bois debout. Je serais charmée que ces enfants eussent quelque petite propriété dans un pays où elles sont nées, et ce pourrait être dans la suite des temps une ressource pour elles dans le cas où des malheurs communs en ces pays-ci mettraient, elles et leurs enfants à la misère. Hélas ! ce mot n'est pas trop fort, mon mari était trop honnête homme pour leur laisser une grande fortune. Elles n'en ont qu'une très médiocre, que l'inconduite d'un mari ou d'autres malheurs pourraient bien réduire à rien ou à peu de chose.

Mgr le Maréchal de Castries nous a parfaitement traitées, et nous a accordé entre mes enfants et moi deux mille livres de pension¹. C'est beaucoup, et ce témoignage de la satisfaction du Roy est très honorable à la mémoire du grand homme à qui j'avais le bonheur d'être unie.

*

Madame Poivre à Céré – 29 août 1786 (reçue le 27 avril 1787)

M. Bertin s'intéresse toujours vivement au succès du Jardin du Roy ; nous avons là un très bon ami et protecteur. Si le vaisseau qui doit vous porter cette lettre retarde de quelques jours, j'espère que je pourrai vous envoyer l'éloge de mon vertueux et respectable mari. J'espère que vous serez content de la manière dont l'auteur y parle de vous, Monsieur. Ce m'est une chose très agréable que votre nom ne soit pas séparé de celui de votre digne ami. Je ne sais si je vous ai marqué que le Roy a bien voulu m'accorder à moi et à mes enfants une pension très honorable en considération des services de mon mari. M. de Castries y a mis beaucoup de bonté, et je n'ai eu besoin de faire aucune démarche que je n'aurais jamais faites ; les amis et protecteurs de mon mari et de ses enfants y ont mis un zèle bien rare. Je présume que M. Galles vous aura donné quelques détails sur la mort tragique du pauvre Chevreau². Je vous serai obligée, mon cher voisin, de m'envoyer un petit historique de l'arbre à Pain (Rima), de son introduction à l'Isle de France, du goût de ses fruits, de leur utilité, et du moyen de s'en nourrir.

J'ai bien engagé M. Bertin et un autre ami à veiller aux projets de M. Le Brasseur ; je ne puis comprendre comment ce Jardin trouve des détracteurs, je ne sais quel rapport M. Le Brasseur en aura fait.

Je ne sais si vous savez qu'à Cayenne on a élevé un monument à la gloire de mon mari, il y a un couple d'années. C'est une pyramide sur laquelle on a inscrit son nom et l'introduction des épiceries. Je vous dis cela, à vous, mon cher voisin, seulement, car auprès de tout autre cela aurait un air de quêter un pareil honneur, et j'aime cent fois mieux que le nom de cet homme respectable soit gravé dans nos cœurs, et dans le bien qu'il a cherché à faire à la Colonie que sur une pierre.

*

Madame Poivre à Céré – 6 décembre 1786 (reçue le 13 novembre 1787)

Je suis affligée, M. et cher voisin, de n'avoir point de vos nouvelles ; il paraît que M. Bertin n'en a pas même reçu, il me les aurait sûrement fait passer.

Je conçois aisément que vous n'avez pas eu le courage de m'écrire dans des moments si fâcheux, cependant quelque chose peut me consoler, c'est la continuation de l'amitié des amis de mon mari.

¹ Chassériau indique 3.000 pour elle et 1.000 par enfant, idem Céré plus haut. 6.000 c'est la moitié de la pension de Poivre, demi-pension que l'on trouve également dans la notice de Du Pont de Nemours.

² Suspecté de concussions. Se noie dans la Seine à Paris (*décès: Agnès de Place, Armorial de l'Inde Française*) « M. l'intendant Chevreau est rappelé à Paris. Ce fonctionnaire, au moment de se justifier, pris d'une fièvre chaude, se jette dans la Seine, et se noie. » 1785. (Adrien d'Épinay : Renseignements pour servir... P.303)

Je désire que votre santé, celle de Mad. Céré et de votre belle et nombreuse famille se conserve toujours bonne, et que vous soyez toujours un des plus heureux, comme vous êtes un des meilleurs pères de familles qui existent.

Vous aurez su que le Jardin de Monplaisir a couru quelques risques, mais il y a tout lieu d'espérer que M. le Maréchal de Castries qui est éclairé, et qui veut le bien, se déterminera à conserver au Roy cette riche et superbe pépinière qui vous doit, mon cher voisin, sa conservation.

Vous m'obligeriez toujours infiniment de me donner quelques détails, quoique je sois excessivement loin du mérite et des connaissances de mon mari. L'honneur d'avoir vécu 19 ans dans sa société et d'avoir passé quelques années dans votre Colonie ne saurait me laisser insensible au succès d'un de ses travaux que je regarde comme des plus utiles.

Je vous ai demandé, je crois, quelques détails sur l'arbre à pain ; je les attends avec empressement.

Un ami de mon mari vient de donner au public une notice sur la vie de cet excellent homme. J'ai l'honneur de vous en envoyer six exemplaires par ce vaisseau de Marseille. Je vous en enverrai six par des vaisseaux de Brest. Je compte trop sur votre amitié, mon cher voisin, pour ne pas espérer que cet envoi vous fera plaisir. Si je puis donner au public comme je l'espère une édition des manuscrits que j'ai entre les mains, vous serez sûrement un des premiers à qui j'aurai l'honneur d'en offrir. Jamais M. Céré ne sera oublié dans tout ce qui aura rapport à son digne ami.

Je vous serai obligé, sur ces six exemplaires, d'en remettre de ma part, un à M. Coders [Codère], un à M. de Cossigny, un à M. de Souillac, un à Mlle Vincent, un à M. Loustau.

Je supplie ma chère voisine d'en accepter un pour elle et de le garder par amitié pour moi, ainsi j'en mettrai sept dans le paquet.

J'ai vu par vos dernières lettres déjà bien anciennes, que votre famille s'est augmentée d'un fils, et que vos jeunes dames vous ont rendu déjà deux fois grand'père. Puissé-je avoir le bonheur de vous voir un jour, mais quatre mille lieues mettent un grand intervalle entre nous.

Mes enfants me chargent de les rappeler au souvenir des chers et bons voisins de leur papa, Mlle Fanny désirerait bien un petit sac de clous de giroflles.

Je crois qu'il vous faudra beaucoup de prudence avec M. Le Brasseur qui va Intendant dans votre Isle, du moins j'en juge d'après vos lettres, mais nos amis espèrent qu'il ne mettra point d'obstacle à ce que le Roy conserve le Jardin. M. Le Galles m'a marqué que vous alliez entrer en correspondance avec M. de La Luzerne, général de St Domingue. C'est un homme bien honnête et bien instruit, et qui contribuera, à ce que j'espère, à faire connaître l'utilité de vos riches plantations.

Dans le cas où le Ministre serait absolument déterminé à ne pas conserver ce magnifique jardin, quelques amis de ma famille auraient désiré que je l'eusse demandé pour vous, mon cher voisin, et pour mes enfants à titre de récompense pour le fondateur et pour le coopérateur, ou si le Roy ne voulait pas le donner, mais le vendre, à tâcher d'y rentrer en remboursant au Roy le prix pour lequel mon mari l'avait cédé, mais quand l'envie d'avoir une possession dans vos isles pour mes enfants (une possession qui me serait chère à tant de titres) pourrait me déterminer à faire cette démarche plutôt que de voir passer ce fruit de vos travaux et de ceux de mon mari entre des mains étrangères, démarche que je n'eusse faite qu'à la dernière extrémité. J'espère que je ne serai pas dans ce cas, et que M. le Maréchal se rendra sans peine à tout ce que les amis du Bien lui diront pour faire garder au Roy ce riche jardin, et surtout pour vous prier d'en conserver la direction, car il n'y a que vous au monde qui ayez les lumières, l'activité, et le zèle nécessaire pour cette pénible besogne, tout oui, mon cher voisin, entre vous, Me Céré et moi. J'espère que nous aurons de bons amis auprès du Ministre de la Marine, qui protégeront toujours cette possession, une des plus précieuses que le Roi ait.

Je pense que vous continuerez, M., à envoyer à M. Bertin les détails sur le jardin, qui font le plus grand plaisir à cet homme respectable. Si vous lui envoyez, comme je le présume, aussi la liste imprimée des arbres à délivrer, faites-moi le plaisir de m'en envoyer une ; ne me regardez jamais comme étrangère pour tout ce qui intéressera l'Isle de France.

*

Céré à Madame Poivre – 23 novembre 1787

J'ai reçu, Madame et chère voisine, votre lettre en date du 6 décembre 1786 et fait passer à leur destination les six exemplaires des journaux que vous m'avez adressés. Je vous envoie copie des deux dernières lettres du Ministre.

J'ai toujours écrit à M. Bertin, je l'ai toujours instruit exactement, peut-être mes lettres ne lui sont pas parvenues.

Le Rima ou *focelius graciosus* et *focelius lanosus* sont parfaitement décrits dans Rumph, dans le voyage de Sonnerat, dans ceux de Cook ; le moment ne me permet pas de vous en faire une description particulière. Je recevrai, Madame et chère voisine, avec beaucoup de plaisir les manuscrits de feu votre mari, mon excellent ami, si vous les faites imprimer. Je suis pénétré de reconnaissance pour cette marque précieuse que vous me donnez de votre amitié.

Je viens de recevoir une lettre de M. de Suffren, du 20 mars 1787 ; en voici l'extrait ci-joint,

« J'ai parlé à M. le Maréchal pour la conservation du Jardin du Roy ; il m'a fort assuré que son intention n'avait jamais été de le détruire, mais d'en diminuer les frais qu'il trouve exorbitants. Ainsi gardez-vous bien vis-à-vis de M. Le Brasseur de faire de la résistance aux retranchements proposés, car tout serait perdu ; restreignez le local s'il le faut, diminuez la beauté et la grandeur du plus beau jardin du monde, et prenez tous les moyens pour le conserver ressentant l'économie. »

*

Madame Poivre à Céré – 10 août 1787 (reçue le 17 mars 1788)

Mon cher voisin, -- J'ai eu bien grand plaisir d'embrasser ici vos chers enfants, ça été une grande satisfaction que je pouvais éprouver. J'ai trouvé à Mme Boutin une parfaite ressemblance avec sa chère maman. C'est à s'y tromper. Je l'ai trouvée aussi bonne que belle et aimable. C'est véritablement une charmante personne ; aussi tous les parents de son mari l'aiment autant que moi, et je suis persuadée que votre aimable fille sera aussi heureuse qu'elle le mérite.

J'ai aussi embrassé votre second fils qui est un bien joli enfant. Je crois que l'un et l'autre ont pris un peu d'amitié pour moi. Je désire beaucoup que nos deux familles continuent à s'aimer, mes enfants y sont bien portés d'inclination, et j'ose espérer que votre douce et bonne Henriette a aussi de l'affection pour mes enfants. Mad. Boutin est actuellement à la campagne ; j'ignore si je serai ici à son retour, je l'espère, cependant. En attendant, je vois souvent M. votre fils que M. Boutin a mis dans une pension qui est, je crois, la meilleure de Paris, fondée par un excellent homme pour élever de pauvres enfants, et qui ne reçoit que pour obliger six ou sept enfants de gentilshommes, riches, payant pension, au nombre desquels est M. votre fils. Ils y apprennent nécessairement tout ce qu'on peut désirer, parce qu'il y a beaucoup d'émulation, et point de temps perdu. Je crois bien que le petit aura un peu de peine à s'y accoutumer parce qu'il n'y trouvera pas une maison comme chez son père, parce qu'il sera un peu gêné, mais c'est un mal nécessaire. Au reste, le Chevalier de Porrhé qui a établi cette pension par une bienfaisance qui n'a pas d'exemple, est un excellent homme qui aime tous ces enfants comme si c'étaient les siens. Ils y apprennent l'anglais, l'allemand, les mathématiques, la musique, le dessin, la manière de lever des cartes et des plans, etc., mais vous sentez que notre petit ami ne pourra pas apprendre tout cela, d'autant plus que le destinant au service, vous tâcherez de le placer sûrement aussitôt qu'il en aura l'âge. Cet enfant est d'une jolie figure et annonce beaucoup d'esprit. Je l'ai embrassé ainsi que Mme sa sœur avec une tendresse vraiment maternelle. M de Boutin m'a appris l'accroissement de votre famille ; elle ne saurait être trop nombreuse, ayant des chefs aussi bons et vertueux. Veuillez bien parler quelquefois de moi et de mes enfants à tous les vôtres, afin que nous ne leur soyons point étrangers.

J'ai bien eu un petit chagrin de ne point recevoir un mot de vous, M. et cher voisin, par la main de vos enfants, ni même un clou de girofle ; il a fallu que ce soient des étrangers qui m'en donnent. J'avoue que j'y ai été très sensible, car jamais personne ne sera plus attaché à Mme Céré, à vous, mon cher voisin, et à votre famille, que moi, ni ne prendra un plus vif intérêt aux travaux de mon mari que vous avez suivis. J'aurais un vrai chagrin que les malheurs que j'ai éprouvés me fassent regarder comme étrangère à une colonie que j'aime beaucoup, et surtout aux personnes qui l'habitent, et surtout aux amis de mon bon mari.

J'ai même sollicité M. de Castries de m'accorder sa protection pour avoir des terrains à l'Isle de France pour mes enfants. J'ai du regret qu'elles n'y aient pas un pouce de terre. Ma demande a été

renvoyée à M. Le Brasseur. Si dans le temps, mon cher voisin, vous pouviez m'être utile au succès de ma demande, je vous en aurais une obligation infinie. Je tiens beaucoup à ce projet qui me paraîtrait assurer un sort à mes enfants ou aux leurs. Enfin, je serais charmée que mes enfants eussent quelque possession dans votre isle, c'est une chose que j'ai fort à cœur. Mme Boutin m'a fait espérer que ma chère voisine viendrait en France l'année prochaine avec sa famille. Que j'aurai de joie si les circonstances nous rapprochent. Mes enfants qui me chargent de vous offrir ainsi qu'à Madame Céré mille assurances d'attachement, la partageront avec moi, mais nous sentons combien cette séparation vous sera pénible à tous deux.

Nous avons appris avec peine combien l'ouragan a été désastreux, mais avec le patriotisme de notre cher voisin, tous les dommages faits à la culture auront bientôt été réparés. Mais j'ai appris aussi avec peine qu'il vous avait fait beaucoup de mal à vous-même, c'est un des grands fléaux de notre colonie, mais qui est compensé par beaucoup d'autres avantages inestimables. Agréez, mes chers et bons amis, l'assurance de notre attachement éternel ; donnez-moi de vos nouvelles, et soyez assurés que votre indifférence serait une nouvelle plaie pour mon cœur.

P.S. Je sais bien que vous n'avez eu, mon cher voisin, aucune intention de m'affliger en ne m'écrivant pas, et qu'au contraire, c'est dans la crainte de m'affliger en m'écrivant. Je compte certainement sur votre amitié comme je vous prie de compter sur la mienne.

===

Je rouvre ma lettre, mon cher voisin, qui n'était pas encore partie, pour y ajouter un mot. J'ai vu avant-hier M. Galles, votre digne ami ; il m'a donné de vos chères nouvelles et m'a remis un imprimé que vous avez eu la bonté de lui remettre pour moi. J'avais su par votre aimable fille le présent que vous avait fait l'empereur. Je suis très charmée de cette attention flatteuse de ce Prince, et je suis charmée aussi que toute la colonie en soit instruite par la voie de votre journal ou plutôt de votre gazette. Il vous faudrait, mon cher voisin, bien des choses agréables de ce genre pour compenser les peines sans nombre que vous avez essuyées pour ce pauvre jardin qui vous doit enfin d'être ce qu'il est, une des plus riches pépinières du monde. Sans vous, sans votre zèle et votre courage, tout aurait été perdu, et votre vertueux ami eût perdu je ne sais combien d'années de travail et de réflexions. On aurait dit, écrit, imprimé que les épiceries ne pouvaient pas réussir à l'Isle de France, on l'aurait cru, et nous aurions été privés d'un objet aussi précieux : grâces, donc, vous en soient rendues, mon cher voisin.

Vous savez que ce pauvre jardin a reçu ici de grandes secousses, que tous nos amis communs et autres se sont empressés à l'appuyer auprès de M. de Castries, et que sa conservation pour le compte du Roy a été déjà décidée. Il y a quelques semaines que M. Boutin me dit qu'elle était décidée au moins pour cinq ans. Je voudrais vous demander avec franchise et comme à un des meilleurs amis de moi et de ma famille si dans le cas où après cet espace de temps le gouvernement se décidait à vendre le jardin, cela vous fera quelque peine que j'en demandasse la préférence pour mes enfants, ou si vous auriez des vues pour les vôtres. Tant que le gouvernement voudra garder ce jardin, il ne serait pas bien de vouloir le faire passer en d'autres mains que les siennes, mais si absolument dans quelques années, il n'en voulait plus faire les frais, ne conviendrait-il pas qu'il tomba entre vos mains ou entre les miennes, ou que nos deux familles le partageassent entr'elle, en tâchant de l'obtenir en récompense pour le fondateur et pour le conservateur. Voyez, mon cher voisin, mûrissez cette idée, et dites m'en votre avis. Je ne ferai aucune démarche qui puisse vous faire la moindre peine. Mon plus grand désir est de conserver votre amitié à tous, mais ce serait un lieu de plus si nos deux familles se rapprochaient dans la suite, ayant des possessions communes, ou au moins de voisines.

M. Galles m'a étonné en me disant, mon cher voisin, que vous n'aviez point reçu de mes lettres. J'ai eu cependant le plaisir de vous écrire plusieurs fois. J'espère que vous en aurez reçu à présent ainsi que les exemplaires de la notice sur la vie de mon mari que j'ai eu l'honneur de vous envoyer.

Je viens de recevoir une lettre de Mme Boutin qui est toujours à la campagne. C'est véritablement une très grande satisfaction pour moi de m'être trouvée à Paris à l'arrivée de ces chers enfants. Je crois que si les circonstances plaçaient mon Isle de France de manière à vivre près de votre aimable fille, elles auraient bien de l'amitié l'une pour l'autre. Il y a bien peu de différence d'âge, il n'y en a

aucune pour la taille : ce sont deux belles plantes.³ J'aurai le plaisir aussi pendant mon séjour ici de voir de temps en temps votre cher fils.

*

Madame Poivre à Céré – 10 mars 1787 (reçue le 6 février 1788)

J'ai enfin reçu de vos nouvelles, mon cher voisin. J'étais très en peine de n'en avoir pas, j'en avais fait demander à M. Bertin et à M. Galles qui tous deux n'en avaient pas reçu. Votre lettre qui vient de m'être remise est du 10 août, elle a resté bien longtemps en voyage. Je connaissais combien votre excellent cœur partageait ma douleur et celle de mes petites. Je savais combien vous étiez véritablement l'ami de l'homme de bien que nous pleurons, je savais que vous conserveriez à sa famille une partie de votre attachement et que mes enfants trouveront toujours dans vous et dans votre belle famille de vrais amis.

J'ai eu l'honneur de vous écrire deux fois dans le courant de l'année dernière. Je présume qu'à présent vous aurez reçu mes lettres et les témoignages de notre reconnaissance et de l'attachement qui, à ce que j'espère, unira toujours nos deux familles.

Je recevrai toujours avec le plus grand intérêt des nouvelles détaillées de tout ce qui pourra vous intéresser, vous, Madame Céré, et tous vos chers enfants. Je demande à l'amitié constante et si parfaite que vous aviez pour mon mari, de ne jamais nous regarder comme étrangers, et de continuer votre correspondance avec moi d'abord, puis avec elles, si je venais à leur être enlevée.

Je vois avec beaucoup de joie que vous êtes toujours très heureux père, et que votre famille s'augmente dans votre heureuse maison. Puissiez-vous, mon cher voisin, lui être conservé longtemps, et goûter ensemble jusque dans la plus grande vieillesse tout le bonheur réservé aux bons parents et aux cœurs vertueux.

Je vous prie d'agréer ma reconnaissance des honneurs que vous avez bien voulu rendre à mon mari ; j'ai eu l'honneur de vous envoyer sept ou huit exemplaires d'une notice faite sur sa vie. Je vous les ai envoyés par Marseille, j'espère qu'ils vous seront parvenus. Je vais, cependant, toujours en joindre un à cette lettre que j'envoie par Brest. Je compte donner quelques anciens journaux qui me restent de cet excellent homme. Je vous prierai d'en accepter un exemplaire, mais il me faudra du temps. Cet ouvrage est une des raisons de mon séjour à Paris, où je suis venue pour quelque temps avec mes enfants.

Je crois vous avoir marqué, mon cher voisin, le traitement que M. de Castries nous avait accordé, il est très honorable à la mémoire de mon mari, surtout la pension accordée aux enfants ; j'ai été bien servie par tous nos amis.

Mon excellent mari prend la place parmi les grands hommes de ce siècle ; aucun, peut-être, ne l'a égalé en élévation d'âme, en désintéressement. Il a conservé toute sa vie, son humeur douce et tranquille, il a fini ses jours comme il les avait coulés. La bonté du ciel ne lui a pas donné de grandes souffrances, sa mort n'a été cruelle que pour nous ; heureuse ! si j'avais pu donner ma vie pour sauver la sienne, je vous assure, mon cher voisin, que je l'eusse donnée avec la plus grande joie.

Mes enfants me chargent de les rappeler à votre souvenir : elles sont toutes bonnes et douces, assez bien de figures, le cœur et l'esprit excellents, l'aînée est toujours décidée à ne pas se marier, elle ne quittera point sa mère.

Vous voyez, mon cher voisin, combien je profite de vos bontés, combien je vous parle de nous, je vous prie de suivre cet exemple. Lorsque vous enverrez votre fils, écrivez-moi, si les circonstances me rapprochent de l'endroit où vous comptez le faire élever, je vous assure que je lui servirai de mère du mieux que je pourrai, et qu'il ne tiendra pas à moi que sa santé, ses mœurs, et son éducation ne soient soignés de manière à ce qu'il se rende digne de vous.

³ Isle de France est née le 19.7.1770, son aînée Marie-Antoinette Françoise dite Fanny a deux ans de plus. Donc en août 1787, l'une a 17 ans, son aînée 19 ans. Mme Boutin, Henriette, avait 17 ans quand elle s'est mariée en août 84, elle a donc 20 ans. Mme Poivre ne prévoit pas que ce puisse être Fanny qui devienne la compagne d'Henriette : la santé de Fanny en est certainement la raison, d'ailleurs elle meurt deux mois plus tard le 7 oct. 87.

Le jardin du Roy a essuyé des attaques dont il a triomphé, et suivant toute apparence il ne sera plus attaqué sous le ministère de M. de Castries qui nous espérons durera longtemps. Vous aurez, mon cher voisin, un vrai plaisir à entrer en correspondance avec M. le Comte de La Luzerne, général de St Domingue. C'est un homme de bien, grand cultivateur et fort honnête homme : ces deux qualités se suivent ordinairement. Il a eu une ambassade très honorable où il s'est très bien conduit, il a en outre le mérite d'être neveu de M. de Lamoignon de Malesherbes, un de nos plus vertueux citoyens, ami intime de feu M. Turgot, qui quitta le ministère en même temps que lui.

Si cela ne vous donnait pas trop de peine, et que vous voulussiez m'envoyer quelques détails sur le Jardin de Monplaisir, je les recevrais avec beaucoup de plaisir, les mêmes pourraient servir pour M. Bertin et pour moi, ce ministre aurait bien la bonté de nous les faire passer.

Vous me faites un vrai plaisir de m'apprendre que M. Boutin, votre gendre, est parfaitement réconcilié avec sa famille ; certainement M. Boutin ne pouvait pas désirer une alliance plus heureuse pour son fils.

Je prie Mme Céré d'agréer l'assurance de mon attachement sincère. Je vous prie d'offrir mes tendres compliments à toute votre chère famille, mes enfants se réunissent à moi pour vous souhaiter à tous tout ce qui peut contribuer à votre bonheur. Nous vous prions de ne jamais oublier que vous avez des amis qui vous sont attachés pour la vie.

Je prends bien part au chagrin que vous donne la situation de M. de La Roche, je vous prie de me rappeler à son souvenir, si vous avez encore le bonheur de le posséder.

M. le Vicomte de Souillac a eu un gouvernement bien glorieux, car je n'ai encore vu personne qui n'en fit l'éloge. C'est un ami que vous perdez, Monsieur et cher voisin. M. d'Entrecasteaux a une bonne réputation. Vous aurez sûrement appris depuis longtemps que c'est M. Le Brasseur qui va être votre Intendant, je vous assure que le Jardin lui a été bien recommandé.

Je ne saurais finir et fermer ma lettre sans vous remercier de toutes les peines, de toutes les sollicitudes, de l'énorme travail auquel vous vous êtes livré pour la conservation de tant de plants précieux. Sans vous, mon cher voisin, la gloire de mon mari eût été ternie, le fruit de ses observations eût été perdu, ses ennemis auraient triomphé, on aurait dit ce qui a tant été répété, que ces plants ne pouvaient pas réussir, et ce qui est plus fâcheux, la colonie eût été privée d'un véritable objet de richesses qui naissant de son propre sol est une vraie richesse. Agréez donc en mon particulier mes remerciements bien sincères, ceux de mes enfants, ceux de tous nos amis, il n'y en a pas qui ne connaisse votre nom, et daignez continuer vos soins en faveur de la femme et des enfants d'un ami qui vous chérissait à tant de titres. Il a été fait ici des opérations chimiques sur le girofle de Bourbon, et sur celui des Moluques qui ont donné les mêmes résultats à très peu de chose près.

Vous ne nous parlez point de votre retour en France, votre grande et belle famille vous retient dans votre beau et bon climat, puissiez-vous, mon cher voisin, y être aussi heureux que vous le méritez. C'est le vœu constant de mon cœur.

*

Céré à Madame Poivre – 4 avril 1788

Madame et chère voisine, J'ai reçu vos deux lettres du 10 mars et du 10 et 24 août 1787, la 1ère le 16 février, et l'autre le 9 mars de cette année. Depuis mon no.1 ou ma première lettre du 10 août 1786, j'ai eu l'honneur de vous écrire, savoir le no.2 du 7 juillet 1787 de 16 pages, par le vaisseau de Compagnie le *Comte de Provence* ; le no.3 du 11 même mois, même année, et par le même vaisseau regardait les affaires de M. Tabareau ; le no.4 du 26 août par le vaisseau le *Père de famille*, même année, contenait un paquet de lettres de M. Tabareau pour sa famille, des journaux de nos isles, la livraison imprimée des arbres, copie de 4 lettres du ministre, de ma réponse, l'annonce de mon projet de me démettre de la direction du Jardin du Roy, ou plutôt du commandement ; le no.5 du 17 novembre, même année, renfermait copie de deux nouvelles lettres du ministre, un extrait d'une lettre de M. de Suffren sur le Jardin du Roi, et l'annonce de me démettre de la direction du Jardin du Roy.

En 1787 j'ai écrit six fois à mon ami M. Le Galles, et sa lettre la plus fraîche est du 24 janvier de cette année, 9 fois à M. le Maréchal de Castries, et 2 à M. Bertin. Depuis que je suis entré en correspondance avec M. le Comte d'Angeviller, je suis à mon 10^{ème} no, au 7^e avec M. l'abbé Tessier, au

6^e avec M. le Comte de Cobentz, au 13^e avec M. et Mme Boutin, au 14^e avec M. le Bailly de Suffren, au 9^e avec M. le Ch^{er} de Lamarck, au 1^{er} avec M. des Fontaines, au 8^e avec M. Melon, sans compter les lettres que j'écris à MM. Brunel, Pugon,⁴ M. de Gargas, M. le Vte de Souillac, Mercy, d'Argenteau, Boutin père, Aubert, Monneron, Lomaire de Brienne⁵, etc., de Montmorin, Boos, Baudin, et beaucoup d'autres personnes en Europe ; de plus j'écris aussi aux isles d'Amérique, à Bourbon, Manille, Mahé, Pondichéry, Chine, Bengale, Madagascar, &c., &c. Dans cette isle-ci une infinité de fois par an, soit pour ce qui regarde mon commandement, la direction du Jardin du Roy étant obligé de répondre à tout un public, soit pour mes affaires ; aussi, ma chère voisine, depuis quelques années, surtout depuis la paix, je suis sans cesse et sans pouvoir me promener, la plume à la main, métier que je désire ardemment de quitter parce qu'il y a trop longtemps que je le fais sans trouver le temps de respirer. Je vous avoue qu'il faut que je me force actuellement pour mener une telle vie, ayant sans cesse la démangeaison de sortir, de courir le jardin, les champs, par le beau temps que nous avons presque continuellement.

La plus fraîche lettre que j'aie de M. de Bertin est de 1786 ; j'en ai reçu une de M. Desroyes, pour en faire remettre à un homme ici auquel il s'intéressait, et je lui ai répondu.

Vous étiez à Paris, ma chère voisine, pour faire imprimer des journaux de votre célèbre et respectable mari ; cet ouvrage sera on ne peut plus intéressant, parce que personne dans le monde n'avait un tact plus fin pour voir tout un peuple dans ce qu'il était dans sa politique, sa législation, ses usages, ses mœurs, son agriculture, et ce qu'il aura vu, écrit, sera un tableau si fidèle, que reviendrait-on cent ans après lui, on trouvera qu'il n'a dit que la vérité, embellie par la dose de philosophie qui le suivait partout, et jusque dans les plus petites choses ; sa modestie aura fait un grand tort au progrès des sciences de son siècle en n'écrivant pas, car c'était un puits de connaissances. Vous m'affligez plus que vous ne pensez quand vous me marquez que votre aînée ou Mlle Fanny s'est décidée à ne pas se marier, et que vous semblez l'affermir dans sa façon de penser en disant qu'elle vous tiendra compagnie ; mais quand vous ne serez plus, ma chère voisine, qui lui tiendra compagnie à elle ? Un homme par bien des circonstances peut rester célibataire dans le monde, et c'est toujours en maudissant mille fois sur ses vieux jours un pareil état, mais une fille, et une fille dans le monde, se vouer à cet état monstrueux, ou contre nature, c'est le comble de l'irréflexion, une fille, quelque riche, aimable et jolie qu'elle soit, quand elle est venue sur le retour de l'âge, est fuie des jeunes gens, des jeunes femmes, de presque tous les hommes et des mères de famille comme portant avec elle un sujet de réprobation, elle devient le rebut de la société, et n'éprouve que toutes sortes de désagréments presque partout où elle se présente. Que de suppositions, de réflexions, de contes, de mauvais propos sur les causes qui l'ont fait rester fille ! Jamais on ne lui rend justice, et fut-elle vierge cent mille fois, on ne se le persuadera jamais. De là le peu de considération qu'on lui portera, ensuite devient-elle vieille, infirme, impotente, la nature se venge d'elle en ne mettant à ses cotés que des âmes mercenaires qui n'aspirent qu'après sa fin et pour avoir ses dépouilles ; elle n'a personne autour d'elle qui la regrette vraiment, ou qui ne se console de sa perte dès le lendemain. J'abrège cet article, mais il me suffira de vous dire que ma fille aînée, Lolotte, grande, bien faite, ayant de l'esprit infiniment, des talents, plaisant à tout le monde, était aussi entachée à cette idée chimérique de rester fille. Ah ! que ce mot jure dans ce cas là ! J'ai pris le parti de redresser ses idées ; je suis parvenu à lui donner tant d'horreur contre cet état monstrueux, en lui marquant surtout que j'aimerais mieux apprendre qu'elle eut épousé un charretier ou quelqu'un d'à peu près semblable, qu'elle s'est mariée peu de mois après à M. Barbé, avocat au parlement de Bretagne, plein de mérite et bien né, et que j'aime de tout mon cœur, en me marquant positivement que mes observations sur la fille célibataire lui avaient fait tant d'impression qu'elle s'était déterminée à se marier à son choix. Si je pouvais me flatter que ce peu de mots puissent faire prendre la même détermination à ma chère Fanny, je m'en réjouirais sans doute, mais compte qu'elle m'en bénirait mille fois de sa vie, et vous aussi, ma chère voisine, parce que vous avez trop d'esprit pour ne pas revenir à la lumière quand elle se présente devant vous. Fanny est-elle vieille, laide, contrefaite, méchante, bête, etc. ? Non, bien au contraire, quel meurtre en ce cas-là ? Qu'elle reste fille et ne se décide pas à faire le bonheur d'un galant homme qui l'aimera, la chérira, et la respectera, j'en suis sûr, et qui lui donnera enfin un état dans le monde. Vous, ma chère voisine, si vous aviez pensé de même, aurions-nous pré-

⁴ Monsieur de Piégon, beau-frère de Céré

⁵ Loménie de Brienne

seulement une Madame Poivre, nous rappelant sans cesse par ses vertus, ses qualités, son esprit, l'homme célèbre qui lui a donné son nom ?

On avait fait bien des contes sur les dépenses du jardin du Roy, depuis qu'il était entre mes mains. Le pauvre Chevreau lui-même croyait, pendant qu'il était intendant ici, qu'il coûtait au Roy 100.000 livres par an, et je le désabusai peu de tems avant son départ, mais on n'en avait pas moins dit et établi que cette dépense allait depuis 14 ans que je m'en mêle seul, à 7 ou 800.000 livres. Quand je lus cette calomnie, je me hâtai d'écrire à M. le maréchal de Castries pour le désabuser et lui proposer comme à M. de Sartine ci-devant, de lui envoyer un double de tout ce que le jardin avait pu coûter, ayant eu le soin de ne rien demander, de ne rien recevoir sans le porter sur un livre, et jamais les Ministres ne m'ont touché un mot dans leurs lettres très fréquentes sur ce sujet ; M. de Suffren m'avait mandé qu'il avait été question d'en diminuer les frais, en écrivant à M. le Cte de La Luzerne, je lui propose de remettre sous ses yeux le véritable état de dépenses, en lui disant que je suis persuadé qu'elles ne s'élèvent point à 200.000 livres argent de l'île, où la piastre à 10 livres compris son entretien, les frais de tous les envois faits partout, et qu'il lui reste 53 esclaves, les outils, ustensiles, charriots, troupeaux, &c. Je sais que le jardin du Roy a eu bon dos, et que comme c'était une dépense autorisée par le Roy, on lui en a jeté beaucoup d'autres sur le corps, mais il ne tiendra qu'au ministre de se convaincre de la vérité de ce que je dis. Si cette dépense exagérée eut été vraie, j'aurais donc volé, je serais riche, et il s'en faut que je sois à mon aise. Vraisemblablement, ils m'eussent ordonné que mon procès fût fait, et heureusement qu'on m'a laissé fort tranquille de ce côté-là. Il n'aurait manqué que cette calomnie pour achever l'histoire de toutes les persécutions, de tous les désagréments qu'une culture innocente et devant enrichir l'Etat, que j'aurais suivie comme l'ouvrage de mon ami, m'aurait fait éprouver ; en tous cas j'aurais pardonné cette médisance, et je n'en aurais pas perdu la tête, si elle n'avait pas dû tourner contre la prospérité de nos arbres précieux. Alors seulement j'aurais crié comme quatre, et fait porter mes plaintes jusqu'au pied du trône, si je l'avais pu.

L'opinion de M. Poivre, et qu'il appuyait de raisons politiques et saines, avait été qu'on concentrât ici la culture des arbres à épiceries. Quelle fut ma peine et mon étonnement quand je reçus les premières lettres du ministre ordonnant que je fisse passer aussi à St Domingue et à Cayenne de nouveaux muscadiers, ceux envoyés par la seconde expédition étant morts. La Martinique possédait déjà le giroflier tiré de cette dernière isle-ci. Je m'en défendis. Depuis il est venu de nouveaux ordres, et si précis, si formels, adressés à moi directement, de plus une nouvelle lettre de M. le Cte de La Luzerne, écrite de St Domingue, du Port au Prince, que réfléchissant sur nos ouragans, enfin qu'un ministre devait mieux voir ce qui convenait à une nation qu'un particulier, je me suis décidé à proposer à MM. nos administrateurs, puisque depuis deux ans il ne s'était pas présenté d'occasion, de fréter un vaisseau pour l'exécution des ordres ministériels, et le 13 du mois dernier, le Sr d'Arras, mon homme de confiance, auquel j'ai joint un élève, est parti conduisant 60 caisses et barriques plantées de girofliers, de muscadiers, et canneliers et autres arbres importants, intéressant et d'agrément, des martins, des tourterelles et des gouramis – pour les trois îles de St Domingue, Cayenne⁶ et la Martinique, et de plus chargé de mes lettres pour les administrateurs de ces colonies, et de mes instructions sur la culture de tous ces arbres exotiques, et j'en ai rendu compte à MM. Les Ctes de Montmorin et de La Luzerne. Le 8 décembre dernier, M. Boos, Botaniste de Sa Majesté impériale, est parti, chargé des richesses du Jardin du Roy : aussi a-t-il fallu un vaisseau entier pour porter plus de 260 caisses ou barriques plantées de toutes sortes d'arbres qui les formaient. Jamais une collection aussi riche, aussi curieuse, ne sera entrée en Europe. J'y ai joint des graines, toutes les instructions possibles, et une grande quantité de curiosités que je conservais depuis plus de 30 ans. Aussi mon cabinet est-il resté vide, et ne renferme plus de choses rares. J'ai tâché par tous les moyens possibles de reconnaître les marques d'attention et de bonté à mon égard de ce grand souverain. Je n'ai rien écrit, rien envoyé, que je n'en aie rendu compte à notre Ministre. M. Boos devait partir du Cap de Bonnes Espérance, pour Trieste, le 1^{er} février ; sa collection était dans le meilleur état ; il y prenait des zèbres, des autruches, &c., et son capitaine, M. Baudin, y achetait beaucoup de choses curieuses pour les présenter de son côté à l'empereur ; nous le reverrons ici probablement, et comme devant aller parcourir l'Asie.

⁶ Cayenne est couramment qualifiée *île* au XVIIIe à cause des eaux omniprésentes. Un des 14 *quartiers* de la Guyane est dénommé *île de Cayenne*.

J'avais écrit à M. le maréchal de Castries pour lui demander ma retraite du commandement ; par la nouvelle formation des quartiers, on en adjoint un à celui que je commandais déjà, ce qui prend près du tiers de la population de l'île. Voila bientôt 32 ans que je suis officier et que je sers sans interruption ; le bon pour ma croix est signé, et je ne l'ai pas, tandis que je vois tous mes cadets la recevoir. M. le Maréchal de Castries m'a donc absolument oublié pour cet article. M. le Vte de Souillac doit solliciter pour que j'obtienne ma retraite. Je demandais aussi par lui ma démission de la direction du Jardin du Roy, en motivant mes raisons ; elles sont bien fortes ; il se trouve que depuis 14 ans, que je me mêle seul du Jardin du Roy, mes habitations perdues de vue depuis ce temps, mes biens en terres, en noirs, en troupeaux, sont diminués de moitié, et mes enfants augmentés du double. Il est donc juste que je consacre à ma famille le reste de temps que je puis encore travailler. Si j'avais couru après l'argent, sans contredit je serais fort riche à présent. N'ayant jamais, ni moi, ni les miens, eu un pouce de terre, j'avais demandé des concessions à M. le Maréchal de Castries, et je n'avais pas même eu de réponse, M. de Sartine remit M. de Ternay au temps où on concéderait les réserves, et je parie mille contre un que dans la concession qui va dit-on être faite, je serai sûrement oublié. Le ministère ou le gouvernement n'ayant rien fait pour moi, soit comme militaire, -- notez que nous servons sans un sol d'appointement, et que notre état de commandant de paroisse est sujet à mille désagréments, -- soit comme colon et père d'une nombreuse famille, -- j'ai présentement 9 enfants, -- soit enfin comme directeur du Jardin du Roy, objet qui m'a donné bien des peines, des traverses, &c., j'avais pensé qu'il était bien temps que je ne m'occupe plus que du soin de raccommo-der un peu mes affaires. C'était là mon opinion.

Mais M. le Cte de La Luzerne dont, ma chère voisine, comme tout le monde, vous dites tant de bien, ayant succédé à M. le Maréchal de Castries, l'espérance, cette consolation qui soutient tous les hommes, jusqu'au dernier temps de la vie, est venue faire place dans mon cœur au dégoût, au refroidissement. J'ai senti mon zèle se ranimer, et j'ai écrit en conséquence à M. le Comte de La Luzerne. Dès son début avec moi, et avant de partir pour son gouvernement de St Domingue, il m'avait demandé mon amitié ; son style, le bien qu'on en disait avaient fait de moi un enthousiaste ; je me sentais pour lui un attachement, un désir de lui complaire, qui me plaisait infiniment. Aussi quand j'appris que cet homme que j'aimais tant d'après ses lettres était devenu ministre de la marine, j'ai été 24 heures à ne penser qu'à cet événement qui me comblait de joie. La veille, à une assemblée nombreuse, tenue au gouvernement, pour affaires de service de la colonie, j'en parlais ; il était presque inconnu ici, et j'eus l'occasion, en le dépeignant, de laisser des impressions si avantageuses sur son compte dans l'esprit de tous ceux qui m'écoutaient que le lendemain, quand on annonça son avènement au ministère, tout le monde en fut charmé, et chacun se douta bien et dit que je serais bien content de cette nouvelle. Je lui marque donc que je ferai tout ce qu'il exigera de moi, cependant, me réservant, si M. Le Brasseur revient ici, s'il me gêne, me tracasse, de tout abandonner au premier mécontentement qu'il me donnera ; il faut espérer que cela n'arrivera pas malgré ce qui s'est passé entre lui et moi. Je perds, ma chère voisine, plus de 10.000 livres par an de ne pas surveiller moi-même mes biens comme je le pourrais sans le lien qui m'en empêche. Depuis le 1^{er} d'août 1787, j'ai repris la régie de mes biens, je m'en tire comme je puis parce que vraiment je suis écrasé d'écritures, mais vous n'avez pas idée des choses que j'ai trouvé à faire, à rétablir, et de celles qui me restent encore à remettre en ordre pour que l'ensemble de cette régie aille comme il doit aller pour être profitable ; aussi mes soins, quoique de mon cabinet, se portent à tout autant que je le puis, et surtout ces 4 articles pour nos bonnes gens ou nos esclaves, vêtements, traitement, logement et aliment.

Vous me parlez de M. de Cossigny. Je crois vous avoir déjà marqué qu'il s'est brouillé avec moi depuis bientôt 2 ans, pour l'avoir prêché sur sa santé, et j'ai été l'homme le plus étonné quand on m'a dit que j'étais brouillé avec lui et le motif, regardant cela comme un enfantillage. Je fus au Port, j'allai chez lui, et il ne me reçut pas. Cela lui a fait plus de tort qu'à moi, et je ne me serais jamais douté que je perdrais un ami de si vieille date pour une cause semblable, et la manière dont cela est venu est en vérité comique. Quoiqu'il en soit, depuis trois ans il se propose d'aller en France, et il s'y dispose, dit-on, sérieusement dans ce moment-ci. Il y a, je crois, plus de 4 ans que je n'ai vu ni rencontré M. Coudère, et il vit très retiré à son habitation des Plaines de Wilhem.

Si quelque chose peut diminuer nos regrets de n'avoir plus M. le Cte de Souillac, c'est que son ami, M. le Chevalier d'Entrecasteaux, qui l'a remplacé, est un homme bien doux, bien honnête, bien intègre, de la fermeté et dignité qu'il convient, plein d'esprit et fort aimable.

Toutes les lettres qui arrivent ici depuis longtemps d'administration sont adressées à MM. Le chevalier d'Entrecasteaux et Le Brasseur ; celui-ci était prêt à partir, mais au changement de ministère, il s'était déterminé à attendre le nouveau ministre ; actuellement les uns le font rester en France, les autres l'envoient remplacer M. de Marbois qu'on avait dit tué à St Domingue, et qu'on fait suivre M. le Cte de La Luzerne en France ; enfin d'autres encore le font mort. Quoiqu'il en soit, le temps seul et il n'est peut-être pas bien éloigné, peut nous dire ce qu'il en sera de ce Monsieur. J'augure qu'il n'est pas possible que nous soyons bien ensemble, je lui ai écrit peu de temps après son départ pour me plaindre de ses procédés à mon égard, à l'égard du Jardin du Roy sur lequel il n'avait pas une religion bien sûre, et je n'en ai pas eu de réponse. Nous avons bien ici l'homme qui convient à nos colonies, M. Motais de Narbonne. Il ne s'agirait que de lui assurer son état, et de lui donner les mêmes pouvoirs dont on prétend que M. Le Brasseur doit être revêtu. C'est le vœu de tout le monde parce qu'on le connaît, au lieu que toute la conduite de M. Le Brasseur ici, la mort du pauvre Chevreau, le font juger désavantageusement. Il aurait eu la plus grande confiance du Maréchal de Castries, c'eût été fort important pour le bien qu'il aurait voulu faire à nos îles, mais aura-t-il celle du nouveau ministre ? C'est ce qu'on ne sait pas. Cependant, autant qu'il est possible, il est d'une utilité générale que le gouverneur et l'intendant de Colonies aussi éloignées soient les créatures du ministre de la marine ; autrement, toutes les grâces, les opérations qu'ils proposent pour leur bien, ou sont refusées, ou mises de côté, et bientôt oubliées. Nous avons vu des milliers d'exemples de ce que je ne vous dis là qu'en peu de mots.

M. Hubert, de Bourbon, s'est trop hâté d'envoyer des clous de girofle en France, et de les envoyer sans choix, sans précaution, et des clous tombés avant ou après l'épanouissement de la fleur et dans lesquels le plus grand nombre n'était composé que d'embryons de clous plutôt que de clous venus à toute leur grosseur, et desquels pour former le poids d'une livre, il en faut 8 à 9 mille. Cependant, ils ont été jugés assez favorablement, et les analyses m'en sont annoncées depuis plus d'un an par M. Melon, mais ces clous n'ont été estimés qu'à 7 ou 8 fr la livre, tandis que les clous auxquels j'ai donné le nom de clous du roi ou clous parfaits sont bien d'une autre qualité, et que la livre n'en prend que 5000 et quelques cents – ce que je me suis pressé de dire, d'écrire, en envoyant de toutes parts, afin qu'on eût de nos clous de girofle l'opinion la plus juste.

Ma famille est trop considérable, mes biens trop peu de chose pour que je puisse songer sérieusement à une transplantation en France ; ici quelque peu aisé qu'on soit, on y vit, au lieu qu'il faut des monceaux d'argent dans le pays où vous êtes pour retrouver la vie qu'on mène ici. D'ailleurs, votre climat est une chose d'autant plus gênante, qu'outre que le froid fait souffrir beaucoup, c'est qu'il vous rend esclave, au lieu qu'ici, en toute saison, à toute heure, on peut sortir sans la plus petite précaution, nous sommes enfin libres parfaitement à cet égard.

Je suis bien enchanté que M., Mme Boutin, et mon fils aient eu la satisfaction de vous voir, le bonheur de vous connaître, et l'occasion de cimenter avec vos chers enfants une connaissance, une amitié que je souhaite durer autant qu'eux ; l'intérêt avec lequel vous m'en parlez, ma chère voisine, prouve combien, dès l'instant que vous les avez connus, ces enfants de votre ami vous sont devenus chers, et cela m'a touché très sensiblement. Si notre chère Isle-de-France s'établit à Paris, ce que je désire de tout mon cœur, persuadé que ce sera à sa satisfaction et à la vôtre, elle et Henriette ne pourront point s'empêcher de s'aimer très tendrement, et de jouir de toutes les douceurs qu'une liaison aussi intime doit répandre sur leur vie. Le défaut de moyen seul pourrait empêcher la bonne Henriette de voir son amie aussi fréquemment qu'elle le désirerait, car elle est obligée de vivre d'économie et de reconnaître les bontés de sa belle-mère par tout ce qu'elle pourra lui donner de soins, et Henriette ne sera obligée à aucun effort pour cela ; elle n'aura qu'à suivre les mouvements de son cœur.

Boutin a la méthode de diviser ses lettres dans la crainte que réunies elles ne se perdent et qu'on n'ait pas de ses nouvelles. Le paquebot arrivé ici le 11 mars en a porté de Boutin, d'Henriette et de mon fils pour le Vte d'Houdetot et sa femme, et ses lettres ne parlent que de ce qui concerne le Vte, peu de ce qui les regarde eux-mêmes, les renvoyant à moi à ce sujet, et ni Mme Céré, ni moi, n'en avons pas reçu une ligne. Cependant, il m'importait de savoir beaucoup de choses qui les concernaient, et beaucoup d'autres qui me regardaient. Jugez, ma chère voisine, si vos lettres où vous avez la bonté de vous étendre un peu sur leur compte nous ont fait plaisir. Ce que Boutin a fait par prudence a donc tourné contre la tendresse et l'affection que nous avons pour nos enfants, et ç'a été une vraie

douleur pour nous de n'avoir pas été aussi amplement instruits sur leur sort depuis leur départ d'ici le 9 février 1787, que nous l'aurions désiré.

M. le Maréchal de Castries a promis à la famille du Vte d'Houdetot des concessions dans les Réserves, et M. Le Brasseur vient, dit-on, avec la permission de concéder ces réserves, et le vicomte est, dit-on, marqué pour avoir quatre terrains ou concessions, mais il ne les tient pas encore, quoiqu'il ait bientôt trois enfants et qu'il soit en service. Vous avez bien fait, ma chère voisine, de vous mettre sur les rangs pour en avoir pour vos enfants, et vous eussiez encore mieux fait d'en faire donner l'ordre positif par le ministre à M. Le Brasseur s'il est bien vrai, bien, décidé, qu'il nous doive venir, et être le distributeur de ces grâces du gouvernement. Bien ou mal avec lui, soyez bien persuadée que je lui écrirai bien hardiment pour savoir de lui s'il a apporté quelque ordre à ce sujet à votre égard, et en cas du contraire, si on concède, pour lui demander aussitôt des concessions, pour vos enfants, et bien sûrement, je ne lui demanderais pas un pouce de terre pour mon compte particulier, ou les choses changeront bien entre lui et moi. Le Côteau Rafin sous le vent de l'île, endroit où il y avait encore 8 à 10 concessions, et demandé, je crois, par tous les colons, l'un après l'autre, depuis fort longtemps avait été enfin concédé à Madame la comtesse de Lamarck. Elle l'a fait vendre aussitôt 40.000 fr. La famille du vicomte d'Houdetot, en se plaignant beaucoup, en a averti ou fait avertir M. le Maréchal de Castries, et on assure que celui-ci s'est aussitôt brouillé avec cette dame pour l'avoir compromis ainsi aux yeux de toute la colonie : dans le fait, n'était-il pas de l'étroite justice de concéder ces terres à un tas d'enfants des colons et à beaucoup de personnes passées ici avec famille plutôt qu'à une dame de haut parage pour en faire commerce ? On assure que cela a bien désolé ce ministre dont les principes d'une justice sévère sont bien connus, et si délicat qu'il n'a pas fait concéder la moindre chose à qui que ce soit qui lui appartint.

En 1786 nous eûmes une grande abondance d'antolfes ou baies de girofliers, plus de 80.000. Nous devions en avoir le double, et peut-être le triple au commencement de 1787, mais le terrible ouragan de 1786 qui détruisit presque tous les jeunes girofliers provenus des antolfes de cette même année 1786, détruisit aussi 7 à 800 grands girofliers qui les avaient données, ce qui a retardé prodigieusement la multiplication en grand de ces arbres. L'année 1787 s'étant passée sans coup de vent, et cet été-ci aussi, les plus âgés des girofliers échappés au bouleversement de 1786 viennent de nous donner plus de 18.000 antolfes que nous venons de mettre en terre ; il faut espérer que nous en aurons un nombre bien plus considérable au commencement de 1789, s'il ne survient pas dans l'été prochain de coup de vent. Nos muscadiers femelles en très petit nombre, avaient été tellement fracassés, que j'ai cru longtemps qu'ils en périraient tous ; aussi ne nous ont-ils donné qu'une cinquantaine de muscades depuis décembre 1786. Ils commencent à se refaire, et nos créoles ne tarderont pas à fructifier. Je les avais tous délivrés aux habitants, je n'en avais conservé au Jardin du Roy qu'une soixantaine sur lesquels il a fallu faire les envois pour l'Amérique, etc. Plus nous irons, il faut l'espérer, plus les ouragans deviendront rares ici.

Dès le principe du Jardin du Roy, l'anti-muscadier Maillart, pour me faire enrager, détacha le terrain de l'habitation d'avec celui du Jardin du Roy, et le loua, malgré mes réclamations, à un particulier, si bien que le Jardin, en comprenant l'endroit assez considérable et marécageux où vous plantiez du petit riz de Chine, et qui n'est propre à rien, ne forme pas la valeur de 33 arpents, et il est borné d'un côté par l'Isle de Cythère, de l'autre par l'endroit où était le camp des noirs de votre temps, de l'autre par le grand chemin, et par la quatrième face par ma possession. Lorsqu'il fut question que M. Foucault logeât dans le Jardin même, ce que ne permit pas le général M. le Chevalier de La Brillanne, je proposai à ce dernier de faire enlever les pavillons qui étaient dans le Jardin et de les placer sur la hauteur et au commencement du terrain de la plantation, et cela pour ôter à jamais aux Intendants à venir l'envie de loger dans la maison du Jardin, il accepta et a fait faire ce qu'on a appelé depuis le Château de Monplaisir. Quant à la maison du Jardin, et pour leur ôter toute possibilité d'y loger jamais, n'ayant jamais demandé qu'on y fit aucune réparation, elle est prête de tomber au premier fort coup de vent. Logeant si près du Jardin, elle ne m'est pas bien nécessaire. Quant aux maisons près du presbytère, servant à loger le concierge, l'écrivain et le suisse, et à loger nos outils et ustensiles, j'ai eu soin de les faire entretenir avec le plus d'économie possible et malgré cela elles ne valent pas grand-chose.

Le terrain de Monplaisir ayant été planté en bois noir, généralement partout, pour le compte du Roy, cette forêt sert journellement à la fabrication de la poudre, ce bois lui étant plus favorable que

tout autre, ou plutôt son charbon. En 1786 on donnait les antofles des girofliers pour rien comme toujours, et les habitants n'en virent chercher qu'une partie, et je fus obligé d'en planter et sans pouvoir faire autre chose, -- et le Jardin du Roy n'y suffit pas, -- 24.000, et d'en envoyer autant à l'Île de Bourbon. La plupart des arbres étrangers que possédait le Jardin sont multipliés dans les deux îles partout ; ces objets à un particulier ne lui rapporteraient donc aucun profit, et pas assez grand, quand il serait assuré de les vendre tous, pour payer les frais que ce Jardin demanderait par ailleurs. Quand on m'a dit que M. Le Brasseur avait le projet de me faire donner en présent le Jardin du Roy, je lui ai écrit à Paris pour le prévenir que je ne l'accepterais pas si on n'y laissait les noirs, et dans tous les cas possibles, il faudrait nourrir, vêtir, traiter les dits noirs sans revenus, et que ce jardin ne pouvait convenir qu'au Roy, ou à un riche particulier qui sacrifierait, même avec les noirs, du sien pour son entretien. Environnés d'établissements, on va faire un bourg auprès de l'église ; il demande absolument une clôture en pierre, et cela est fort coûteux ici, pour empêcher les dégâts des animaux, le vol et le pillage des fruits, -- le château de Monplaisir le touchant, pour ainsi dire, offre encore un grand inconvénient, car on ne peut pas se persuader que les Intendants veuillent abandonner le privilège de loger à cet endroit, et cela attire toujours un concours de monde et d'étrangers, et de valetaille dont il faut toujours se garder. Le Jardin du Roy, par ce qu'il a répandu dans ces colonies-ci, dans les autres, en Europe, bientôt ne sera plus de la même importance et soit un peu plus tôt, soit un peu plus tard, si le Roy ne passe pas la modique somme annuelle pour servir d'entrepôt à tous les arbres qui pourront venir par navigation des différentes parties du globe, cet endroit si curieux deviendra un potager appartenant ou à un particulier qui en tirera de l'argent par ce moyen, ou aux Intendants qui alors y laisseront quelques arbres, et lui donneront une toute autre disposition.

D'après cela, ma chère voisine, si l'ordre vient jamais de l'abandonner, il me semble qu'il sera suivi de celui de le joindre à l'habitation du Roy ; si celui de le vendre vient aussi, vous êtes bien la maîtresse de l'acheter, ou de le faire acheter pour votre propre compte. Je n'ai ni les moyens, ni même l'espérance de les avoir, de l'acheter de moitié avec vous, à moins que le Roy, retirant ses esclaves, ce jardin à l'encan fût vendu pour rien ou peu de chose, ou si vous le voulez pour votre compte seul, vous auriez la complaisance de me marquer jusqu'à quelle somme vous voudriez y mettre, car ce serait une folie de l'acheter cher par toutes les raisons mentionnées ci-dessus.

Mon fils aîné ayant été malade aux Indes, j'ai demandé un congé pour lui : il vient de passer quatre mois avec nous, et il est prêt à partir pour Pondichéry pour rejoindre son régiment ; il forme toujours un excellent sujet.

L'élève du Jardin du Roy que j'ai détaché en 1786 à la recherche du vrai poivrier, du poivrier aromatique qui est hermaphrodite --- nous n'avions eu de Mahé qu'une espèce sauvage et qui est à sexe simple faute d'occasion, n'est pas encore de retour, avec ses 12 caisses plantées. Le temps se passe, les Anglais, les Hollandais, ont dans des îles neuves, des plantations de cet aromate d'une si grande consommation, considérables, tandis que notre nation n'en possède pas encore un seul pied fructifiant ! Nos administrateurs, faute d'avoir assez de marge, n'ont point osé armer un vaisseau pour aller chercher cette plante si riche, et quand ils s'y détermineraient sur mes représentations, l'expédition à cause de la mousson, ne saurait s'en faire qu'en août, pour être de retour à la fin de l'année. Ce n'est pas de ma faute, j'ai assez écrit au Ministre sur cette importation à faire à nos colonies, et si nous avions eu le poivrier aromatique, comme nous n'en avons qu'un sauvage, nous aurions pu en faire part à nos îles de l'Amérique, et surtout à Cayenne, pays où, selon M. Poivre, il doit prospérer le plus, en même temps que des arbres à épicerie que nous venons de leur envoyer.

Je n'ai pas de nouvelles de la famille Tabareau d'ici depuis quelque temps, mais je la crois dans la même situation. Le gendre, M. Thibault, est venu pour me voir, il y a à peu près un mois ; j'étais absent de Belle-Eau, ou plutôt de la maison dans ce moment. J'ai écrit à M. Legalles en janvier dernier, et je n'ai pas de ses nouvelles depuis bientôt 16 mois.

Nos colons se mettent à faire de l'indigo, qui enfin réussit ici au-delà de ce qu'on pouvait attendre. Je vais dans un petit travail tâcher de développer les causes d'un succès aussi inattendu et aussi complet, que j'enverrai au ministre, en même temps que j'en donnerai une copie à MM. nos Chefs, qui ont aussi assisté aux épreuves en grand qui viennent d'en être faits depuis 2 ou 3 ans.

M. le Vicomte d'Houdetot a déjà une fille et un garçon, et sa femme va dans trois mois lui donner un troisième enfant. Il est fort aimé de M. l'archevêque de Toulouse, de M. le comte de Brienne,

comme de M. le Comte de La Luzerne. Ses bons services parlent pour lui, et je ne sais pas si tout cela lui procurera bientôt un commandement ici ou la place de commandant en second de nos îles qu'il a demandée, et que M. le vicomte de Souillac, qui l'aime beaucoup, s'est chargé de demander pour lui.

J'ai écrit pour engager mon gendre Barbé de passer ici avec sa femme ; il me mande qu'il y est déterminé. J'ai demandé pour lui au ministre une place dans notre Conseil, et j'ignore si elle lui aura été accordée.

[Fin de la correspondance.]

===

[Nous complétons cette correspondance par une lettre provenant des archives de Jean Marie Galles de la bibliothèque d'Angers, manuscrit 612. Sans aucun doute une copie que lui avait envoyée Nicolas Céré pour le tenir au courant, le sujet le concernant⁷.]

Le 9 août 1788. A Belle Eau, Isle de France, M. Céré à Madame Poivre.

(Manuscrit Angers 612/148)

Votre lettre, Madame et chère voisine, du 22 janvier dernier m'est parvenue le 28 de l'autre mois. Je viens de fermer le numéro précédent pour vous, et de l'expédier par le vaisseau l'Actif qui part aujourd'hui pour Bourbon où une corvette ira sous deux ou trois jours lui porter les paquets de messieurs les chefs, et c'est par cette corvette que j'espère vous faire parvenir cette lettre et celles que je compte écrire à Messieurs Legalles et Aubert relativement à mon fils.

L'incertitude, ma chère voisine, si vous resterez à Paris, si M. Legalles ne s'en absentera pas, m'embarrasse beaucoup, mais en tout état de cause, je vais m'en entretenir avec vous.

Mon fils, ma chère voisine, a été bien heureux de vous avoir trouvé à Paris, et je vous en remercie un million de fois de toutes vos bontés et de vos soins vraiment maternels pour lui. Vos lettres où vous avez la bonté, M. Legalles et vous, de nous instruire en détail de tout le tripotage survenu par Mesdames Brunel et Laroche ont mis Madame Céré et moi dans une belle colère, ainsi que leur extravagance de disputer à mon cousin des droits sur son neveu. Madame Céré vient d'écrire à Madame Brunel et la prie de ne plus se mêler de son fils ni pour son éducation, ni pour sa pension. J'espère que l'arrivée de M. Brunel à Paris aura redressé toutes leurs idées à cet égard. On dit le petit La Roche un enfant absolument perdu de hauteur de vanité, et dénotant devoir être un mauvais sujet. Jugez combien il serait dangereux qu'un enfant né aussi bon que Belle Eau, hantât à un âge si tendre un cousin de cette étoffe ! M. Boutin fils, capitaine en remplacement d'un régiment de France, arrive ici le 26 juillet, qui a quitté Paris le 2 mai, qui a vu Belle Eau, nous assure que déjà il n'était plus chez le chevalier Paulet, mais dans une autre pension tenue par un M. Duverger à ce qu'il paraît. Si c'est vous, ma chère voisine, qui avez choisi cette pension, je ne suis plus inquiet, à moins que vous n'ayez eu trop de complaisances pour les prétendues frayeurs de Mesdames Brunel et Laroche. M. Boutin en quittant Paris, a chargé M. James sous la direction de son père, de l'éducation de son beau-frère, et il y a toute apparence que ces messieurs n'ont point été consultés, puisque M. et Mme Boutin en me recommandant beaucoup leur fils, qui est dans cet instant-ci malade chez moi, ne me soufflent pas le plus petit mot du mien par leurs lettres du 29 avril et cela m'est encore confirmé par leur fils même.

Pour ne pas perdre de temps dans un moment pressé d'expédition comme celui-ci, je vais vous dire mes intentions. Puisque, ma très chère voisine, vous avez eu la bonté d'adopter mon fils qui devenait par toutes ces prétentions hors de saison, et qui n'ont pas le sens commun, comme orphelin dans Paris, Madame Céré et moi vous remettons tous nos pouvoirs de père et de mère sur cet enfant en contestation, et les plus étendues possibles, soit pour son physique, soit pour son moral, et voulons que vous les conserviez n'importe où vous soyez. Par conséquent, vous prendrez donc pour nous représenter en cas d'absence, mon digne cousin Aubert s'il le veut bien, ou M. Legalles s'il séjourne à Paris, ou tout autre personne que vous jugerez à propos. Mon gendre Boutin a remporté 3.000 livres à son

⁷ Ce complément ne fait pas partie de la transcription de la *Revue Historique et littéraire de l'Ile Maurice*.

départ d'ici en février 1787. M. Jame, par le compte que j'ai reçu, en justifie presque l'emploi tout entier jusqu'en décembre 1787, je viens fort heureusement (car il me paraît qu'en 6 ou 7 mois, c'est aller un peu vite) d'envoyer à mon gendre Boutin et que M. Jame aura touché en son absence, je viens dis-je, en mars dernier, de lui envoyer autre somme de 3.000 livres pour la seconde année d'éducation de mon fils, vous aurez la complaisance, ma chère voisine, de régler ou faire régler de compte avec M. Jame, et vous continuerez de vous en servir s'il le veut et que vous le jugez convenable, mais désormais, je n'adresserai qu'à vous l'argent que je ferai passer en France, et que mon cousin pourra en votre absence, ou ma chère cousine Aubert, palper et distribuer pour les besoins de leur petit neveu de cette manière, j'espère que tous les inconvénients auront été prévus, puis qu'à défaut ou absence, vous avez encore mon ami Legalles, et que personne ne s'ingérera plus de troubler ce que vous avez la bonté de faire de concert pour le fils de votre ami, et de votre parent. J'envoie copie de ce que je vous en dis à mon cousin et à mon ami Legalles afin qu'ils soient instruits en même temps que vous des intentions de ma femme et de moi. Madame Céré en écrit aussi à M. Aubert sur le même ton, pour que ma lettre, ma chère voisine, puisse en cas de besoin, vous tenir lieu d'une procuration générale et absolue, à ce sujet, je la finirai sans vous entretenir d'autre chose.

Je suis etc.

Pour copie, signé Céré

* * *